

Le Géomètre Et L'expertise Judiciaire – Un Triple Intérêt

François Mazuyer (France)

SUMMARY

La crainte ou la honte de « monter les marches du Tribunal » qui existait jusque dans les années 1960, n'existe plus.

Nos sociétés se judiciarisent et tout est prétexte à procès.

Cette augmentation exponentielle des conflits est, notamment en France, encouragée par l'assistance juridique largement proposée par les compagnies d'assurance, quel que soit le type de contrat souscrit. Elle l'est également par l'aide juridictionnelle qui fait que pour les personnes à faibles ressources, les frais d'avocats et d'expertises sont pris en charge, en tout ou partie, par l'Etat.

Aux côtés des litiges familiaux (divorces, partages de famille) de ceux relevant de la construction (malfaçons, non-conformités, retards), les conflits de voisinage sont en bonnes places, que ce soit pour des problèmes de limites de propriétés, de servitudes, d'empiètement ou d'écoulement des eaux.

Dans ce domaine, le géomètre expert est le mieux placé, soit pour arbitrer dans une procédure de conciliation ou de médiation, soit pour éclairer le juge, dans le cadre d'une expertise judiciaire que celui-ci diligente en amont de sa décision.

Que le géomètre expert participe activement à l'activité d'expert de justice présente un triple intérêt, pour la justice, pour le justiciable et pour la profession.

L'objet de la présentation est d'exposer ce triple intérêt et d'inciter la profession à plus et mieux s'impliquer dans l'activité d'expert de justice.